

# Négociations dispositif conventionnel et rapport de forces :

## SURTOUT NE PAS LÂCHER !

**D**epuis septembre 2020, l'UIMM a relancé les négociations du dispositif conventionnel avec l'objectif de rattraper le retard pris suite au confinement et ainsi les mener à terme d'ici l'été prochain.

### IL Y A DONC URGENCE :

- **La première**, c'est la négociation rémunération qui débute concrètement le 20 novembre et que l'UIMM veut clore fin d'année.
- **La deuxième**, ce sont les classifications (dont la négociation est finie depuis deux ans et le projet d'accord mis en réserve) que le patronat veut faire rentrer dans les entreprises dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ces deux sujets forment en réalité un tout, car les salaires qui seront négociés seront placés en miroir des futurs coefficients.

Pour être tout à fait clair, l'UIMM veut que la signature du nouveau dispositif conventionnel ait lieu avant fin mai 2021, mais que la mise en œuvre des classifications se fasse rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une période transitoire de deux ans qui servira, dans les entreprises, à passer tous les salariés d'un système à l'autre.

Malgré cette période extrêmement difficile de danger sanitaire, de restriction des libertés individuelles et collectives, de plans sociaux et réorganisations tous azimuts, il nous faut tenir ce qui nous est particulier à nous les métallos, à savoir les droits dans notre branche car le risque est trop grand que le patronat profite de la période pour faire passer ses projets de casse de nos garanties collectives.

Dans ce contexte, la FTM-CGT a décidé de deux journées d'actions, de sensibilisation, d'informations en direction des salariés **le 20 novembre, mais également en direction des chambres patronales le 11 décembre prochain.**

Nous subissons des conséquences induites sur notre activité syndicale avec moins de salariés sur les lieux de travail, distanciation, télétravail massif, difficultés à se réunir pour échanger entre nous, difficultés pour informer les salariés par voie de tracts.

**C'est pourquoi, la FTM CGT a demandé l'arrêt immédiat des négociations en cours durant le confinement, malheureusement seule la CGT s'exprime dans ce sens puisque les autres organisations syndicales souhaitent poursuivre leur chemin avec l'UIMM.**

### Quelques illustrations de propositions patronales d'une Convention Collective Nationale aux rabais :

- Le classement du poste de travail et non plus du salarié qui l'occupe ;
- La fin de la reconnaissance de l'expérience individuelle acquise ;
- La non-reconnaissance des diplômes du salarié ;
- La suppression des évolutions automatiques de carrière ;
- La fin programmée des 35 heures. Actuellement l'employeur peut utiliser 220h supplémentaires par an et par salarié. Avec le nouveau projet, il pourrait disposer de 300 heures voire 450 heures. **Le calcul est simple : cela revient à faire travailler 6 jours par semaine tout au long de l'année.**

Il est donc capital que nous CGT, nous vous alertions du danger de cette négociation en cours notamment sur les rémunérations qui vont impacter tous les salariés de la profession.